



Service émetteur :

**Direction développement associatif et politiques
d'inclusion / Service des politiques d'inclusion**

Date :

28 juin 2018

Destinataires :

- > Représentants départementaux
- > Représentants régionaux
- > Directeurs territoriaux des actions associatives
- > Responsables interrégionaux des actions associatives
- > Directeurs d'établissements

Pour information :

- > Conseil d'administration
- > Directions nationales et régionales

Lancement du blog RePairs Aidants

POUR INFORMATION / POUR ACTION

Pour découvrir, connaître, informer et aussi afin de pouvoir participer, s'inscrire aux sessions, l'action RePairs Aidants a ouvert un blog : <http://repairsaidants.fr>.

Pour rappel RePairs Aidants est une action de sensibilisations/formations à destination des parents, conjoints, frères, sœurs... qui apportent de l'aide à un proche qui a un handicap.

Vous trouverez sur ce blog toutes les informations sur l'action, et aussi des témoignages, des photos, une présentation des 10 thèmes proposés, une carte pour suivre en direct le déploiement de l'action et pouvoir s'inscrire aux sessions animées dans les territoires, un kit communication (affiches, dépliants, flyers), un coin presse...

Destiné en premier lieu aux aidants familiaux, le blog donne des clés aux acteurs APF France handicap pour organiser des sessions et représente un espace ressource, y compris pour des partenariats à développer.

N'hésitez pas à aller le visiter et à inviter ensuite les personnes intéressées, concernées (familles, aidants familiaux, acteurs de l'association, partenaires...) à le découvrir et à rejoindre l'aventure.

Et pour un peu de lecture en ce début d'été, je vous envoie également le deuxième numéro de notre lettre d'information « Point de RePairs » consacré à la notion d'aidant familial. Nous reviendrons vers vous à la rentrée, d'ici là belles vacances.

Bénédicte Kail, Conseillère Nationale éducation familles

Le Blog RePairs Aidants

De quoi s'agit-il ?	Lancement du blog RePairs Aidants : outil de présentation, de promotion et d'organisation de l'action. Envoi de la lettre d'information « Point de RePairs n°2 »
Contexte	L'action RePairs Aidants (2017-2019) se déploie doucement et un outil permettant à chacun de retrouver les outils et informations s'avère nécessaire pour un déploiement encore plus large.
Principales informations	<p>Début juin, la 5ème formation de formateur a permis de porter à près de 50 le nombre de binômes de co-animation (aidants familiaux formés et devenus pairformateurs et professionnels formateurs).</p> <p>Ils sont ainsi prêts à intervenir sur l'ensemble du territoire pour animer les sessions de sensibilisations sur les 10 thématiques proposées dans le cadre de RePairs Aidants.</p> <p>Une trentaine de sensibilisations se sont déroulées, avec des retours positifs de la part des aidants familiaux participants. Il est nécessaire de continuer ensemble le déploiement et de programmer de nouvelles dates fin 2018 et toute l'année 2019 pour tendre vers l'objectif de la convention signée avec la CNSA... et répondre aux besoins des aidants familiaux.</p>

☞ Mobilisation des acteurs APF

- Découverte du blog et partage avec les acteurs APF France handicap
- Diffusion du lien vers le blog aux parents, conjoints, frères, sœurs, proches... aidants familiaux, avec accompagnement de l'information si nécessaire
- Diffusion aux partenaires locaux institutionnels et associatifs, des secteurs de la santé, du médico-social, du social, du champ du handicap.

☞ Pour en savoir plus : aidants.familiaux@apf.asso.fr

- Clotilde GIRIER, pilote de l'action : 06 80 67 36 95

JUIN 2018



Point de RePairs N°2

EDITO

OBJECTIFS 2019

5 Formations de « Formateurs »
300 sensibilisations-formations

5

Formations de
« formateurs »

27

Sensibilisations-
formations à
destination des
aidants familiaux



RePairs Aidants est une action de sensibilisation/formation à destination des parents, conjoints, frères, sœurs... qui apportent de l'aide à un proche qui a un handicap moteur, avec ou sans troubles associé, ou un polyhandicap, et qui, de fait, deviennent aidant familial.

Etre aidant familial c'est aider l'autre au-delà de ce que fait habituellement un parent, un conjoint, un frère, une sœur...C'est par exemple aider son enfant à manger alors qu'il a 10 ans, 25 ans, aider son conjoint à s'habiller ou aller aux toilettes...se charger des papiers administratifs de son frère qui n'est pas en capacité de le faire lui-même... Quelle est la définition de l'aidant familial, quels sont ses contours ? Comment se reconnaître dans cette notion ? Quels enjeux à être reconnu en tant que tel dans la société ?

Le comité opérationnel RePairs Aidants, Chantal Bruno, Fiammetta Basuyau-Bruneau, Christine Beauverger, Sophie Dupin-Barrère, Bénédicte Kail, Elise Martinez, Clotilde Girier et Christophe Dutelle-de-Nègrefeuille



La définition de l'aidant familial

«L'aidant familial est la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal pour partie ou totalement à une personne dépendante de son entourage pour les activités de la vie quotidienne (Charte européenne de l'aidant familial)

Les autres mots pour le dire par les pairformateur/trice.s

« *Personne ressource, facilitateur de vie, référent familial, coach de vie* »

« *Aidant c'est adapté et c'est préférable à assistant...* »
« *Aucun mot ne fera jamais consensus... mais il faut parfois une 'étiquette' pour tenter de passer à l'action* »



P'tit histoire de la charte européenne de l'aidant familial

Pendant des mois, réunion après réunion des membres d'une association européenne (Coface Handicap), représentant des familles de personnes en situation de handicap se sont rencontrés et ont travaillé à une définition de l'aidant familial.

C'est dans les locaux de l'AP3 (on dit cube) petite association belge de parents, de professionnels et de personnes polyhandicapées que chaque mot, chaque phrase, chaque idée a été posée, travaillée et retravaillée jusqu'à ce qu'au-delà des frontières, des politiques, des cultures et des pratiques chacun soit d'accord.

Leur motivation, portée par leur association respective, leur ont permis finalement de trouver une définition de l'aidant familial mais aussi de décliner un certain nombre de principes comme ceux de la nécessité d'une solidarité publique, du choix de devenir aidant, du droit pour la personne aidée à des services...

Et quand l'aidant s'implique la charte demande de considérer les effets de l'aide donnée dans la vie et sur la santé de l'aidant, la possibilité d'une conciliation avec un emploi, le maintien de ses ressources, la prévision d'une retraite décente, du répit...

Cette charte qui a donné la première définition de l'aidant familial est devenue une référence en Europe. Elle permet de prendre conscience des impacts de l'aide et des besoins qui en découlent.

La force de cette charte passe par ses auteur(e)s, eux-mêmes aidants, qui puisent dans leurs propres expériences de l'aide, dans leurs savoirs acquis au fur et à mesure et dans leur volonté de reconnaissance publique des proches aidants au travers des mesures législatives que chaque État doit mettre en place.

Chantal Bruno, aidante, comité opérationnel, présidente de Coface Handicap, Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne

En formation à propos de la charte

« C'est un point de vue idéaliste de penser que l'on peut avoir le choix ».

« La charte a le mérite d'exister, de nous rendre visible »

« Un beau discours d'intention, pour nous qui sommes parfois écrasés par la vie quotidienne »

« C'est un outil de lutte et de combat, c'est une aide à la revendication ».

« C'est essentiel de la faire connaître et de faire savoir ce que nous vivons et ce que nous attendons »

« Toutes les sessions de sensibilisations doivent l'évoquer, la présenter et donner envie d'aller la découvrir et la partager.... »



NOUVEAU

découvrez le blog

<http://repairsaidants.fr>

Avec des documents de présentation, de promotion, une vidéo, des photographies et une carte 'interactive' avec les sessions de sensibilisation animées dans toute la France

MON EXPERIENCE

« Lors de mon arrivée à la formation de pairformateur, le terme d'aidant familial ne me parlait pas. Quand nous avons présenté notre rôle auprès de notre aidé, cela a déclenché une remise en question de quelle était réellement ma place auprès de ma fille. Tout à coup, je me suis demandé dans quel cadre j'étais quand je faisais ceci ou cela, à quel moment j'étais papa et quand j'entrais dans le rôle d'aidant. Et puis, je me suis demandé si c'était normal, logique, obligatoire de faire certaines choses. J'ai pris conscience que la part d'aidant familial prenait grandement le pas sur mon rôle de père. Ça a été un choc que j'ai mal vécu au début. Ensuite, cela m'a permis de réfléchir à la situation, de me poser la question « ca tu veux, tu dois, tu peux le faire ou pas », d'interpeller mes possibilités de choix. Ça m'a donné envie de rééquilibrer et d'assainir en quelque sorte ma relation avec ma fille, que chacun trouve mieux sa place et son espace. Finalement, cela a modifié ma façon de voir l'avenir, et m'a motivé à revendiquer une reconnaissance et me battre pour nos droits ...», Rémi.

Contact national :

aidants.familiaux@apf.asso.fr

